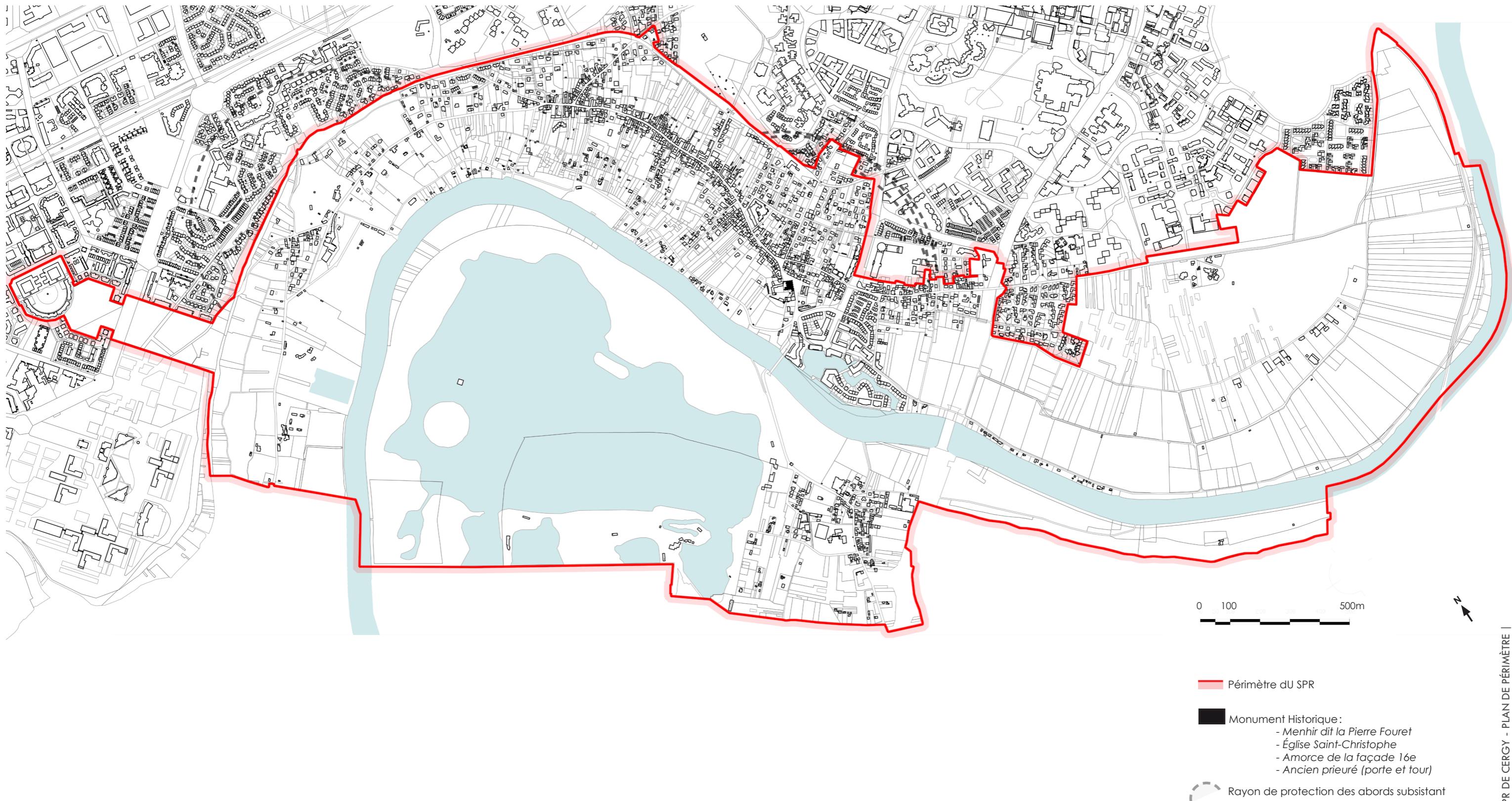
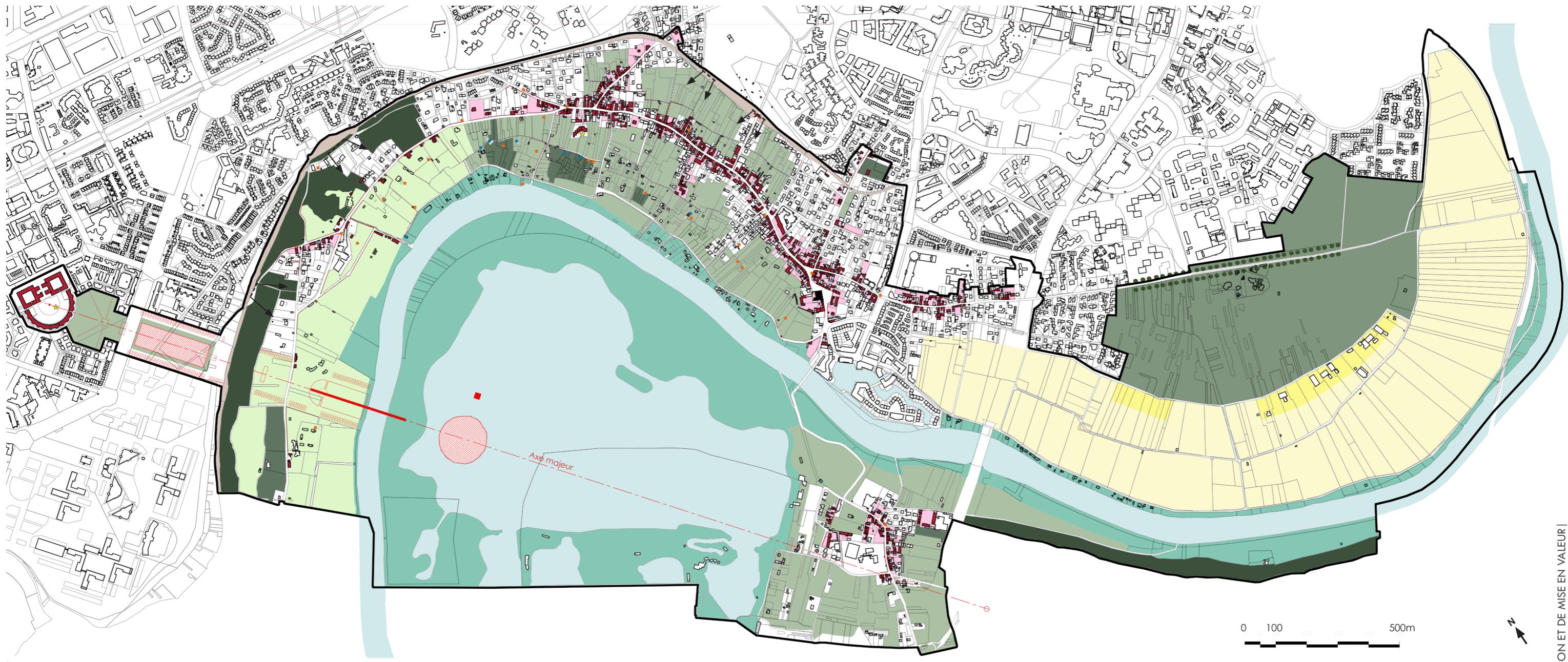


PLAN DE PÉRIMÈTRE

APPROUVE PAR DELIBERATION N°52 EN DATE  
DU 25 SEPTEMBRE 2025





#### LES INTERVENTIONS SUR LE GRAND PAYSAGE

- Boisement en ligne de crête à conforter
- Emprise de l'ancienne voie ferrée à requalifier
- Opportunité de belvédère à mettre en valeur
- Massif boisé du Bois de Cergy à conforter
- ● ● Alignement d'arbres à préserver et conforter
- Paysage ouvert de la plaine maraîchère à maintenir : Zone inconstructible
- Zones où sont autorisées les constructions et installations nécessaires au bon fonctionnement des activités maraîchères
- Végétation de bord d'Oise à entretenir
- Axe majeur à entretenir et mettre en valeur

#### LES INTERVENTIONS SUR LE PAYSAGE URBAIN ET NATUREL

- Espace de cour ou jardin associé au bâti à préserver et mettre en valeur
- Jardin, prairie, verger ou espace agricole isolé à préserver
- ..... Sente ou chemin à entretenir
- Lavois et fontaines à restaurer et à mettre en valeur
- Jardin des Grands-clos à préserver et mettre en valeur
- Boisement à conforter

#### LES INTERVENTIONS SUR LE BÂTI

- Mur de clôture à conserver et à restaurer
- Bâti d'intérêt à conserver, restaurer et mettre en valeur
- ★ Architecture contemporaine remarquable (ACR) : Résidence Cergy 7, Axe Majeur
- Petit patrimoine (puits, calvaires...) à conserver

- Réseau hydrographique / Oise
- Périmètre de l'AVAP
- Monument Historique